

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2009

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 17 Juin 2009, pour le Jeudi 25 Juin 2009, à 20 heures.

Ordre du Jour :

- 1°) Navette Changé – Le Mans : signature convention de délégation
- 2°) Régie de Transport : tarifs 2009 – 2010
- 3°) Garderies périscolaires : tarifs 2009 – 2010
- 4°) Création d'un emploi d'Agent Administratif à mi-temps
- 5°) Création de 2 emplois occasionnels
- 6°) Contrats Aidés : signature de conventions
- 7°) Contrat d'apprentissage : signature
- 8°) Local pour les Associations : signature du bail
- 9°) Bibliothèque Départementale : nouvelle convention
- 10°) Cession LETEMPLIER / Commune de Changé
- 11°) Logements sociaux de la Girarderie : Dénomination des voies
- 12°) Réhabilitation du Gué-Carré : demande de subventions
- 13°) Convention de partenariat avec Dexia Crédit Local
- 14°) Régie de Transports : nomination de 3 membres complémentaires
- 15°) Décisions modificatives n° 1/2009 Budget Ville et n° 2/2009 Budget Assainissement Non Collectif
- 16°) Affaires diverses
- 17°) Questions diverses.

L'an deux mil neuf, le vingt cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés le 17 Juin 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GEORGES, Maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. J. GEORGES, B. CHIORINO, L. MESNEL, G. PASTEAU, M. LE COQ, B. MARTIN, D. PASTEAU, A. CHANROUX, R. ROUSSEAU, A. GALLOUX, Y. DUPREY, F. BLIN, P. RIBAUT, C. SARRAMIAC, C. PAULIN, A. POTEL, V. GALPIN, M. DAVID, J. STRÉE, J. P. BEDOUET, M. BLOTTIÈRE, G. AUGER, A. DE ST RIQUIER

Excusés et représentés : Mmes et MM. M. RENAUT, L. MARTIN, C. BOYER, M. ROTTIER, S. GRAFFIN, C. LANGOULANT

<u>Pouvoirs :</u>	Mme RENAUT	à	M. GEORGES
	Mlle MARTIN	à	Mme MESNEL
	Mme BOYER	à	M. ROUSSEAU
	Mme ROTTIER	à	Mme DAVID
	M. LANGOULANT	à	M. BEDOUET
	M. GRAFFIN	à	M. MARTIN

M. BLIN Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 Mai 2009 a été approuvé à l'unanimité.

1°) NAVETTE CHANGÉ-LE MANS-SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE :

La Commune de Changé va mettre à titre d'essai un service de navette entre Changé et l'arrêt du tramway du Mans au Gué-Bernisson.

Considérant que le Département de la Sarthe est organisateur de plein droit de services de transports publics routiers non urbains de personnes, il est nécessaire de signer entre le Département,

Le Mans-Métropole et la Commune de Changé une convention de délégation de compétence puisque la régie de transport communal intervient hors de son territoire.

La convention précise son objet, l'organisation des services, le financement du service, la sécurité et assurances, le suivi et contrôle et les dispositions diverses. Elle est conclue pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2009, renouvelable 6 mois.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de signer la dite convention.

Adopté par 28 voix et 1 abstention.

2°) RÉGIE DE TRANSPORT – TARIFS 2009 – 2010

Compte tenu de la mise en service de la navette Changé – Le Mans et de la mise en place d'un tarif avec 4 tranches selon le quotient familial, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la Régie de Transport comme suit :

A compter du 1^{er} Juillet 2009 :

◦ **Transports scolaires : par an**

**Élèves des écoles primaires
et maternelles**

Quotient familial (€)	1 enfant (€)	2 enfants et plus (€)
Jusqu'à 7000	18	20
7001-12500	35	50
12501-15000	40	55
15001 et plus	45	60

Élèves du Collège

Quotient familial (€)	1 enfant (€)	2 enfants et plus (€)
Jusqu'à 7000	28	30
7001-12500	45	60
12501-15000	50	65
15001 et plus	55	70

5 € pour ceux qui utilisent seulement la navette entre les deux écoles (transfert).

Pour les familles ayant au moins un enfant au collège, c'est le tarif « collège » qui s'appliquera.

◦ **Minibus : navette Changé – Le Mans :**

Tarif A : 1 € le ticket acheté dans le minibus (un ticket par trajet)

Tarif B : 5 € le carnet de 10 tickets (un ticket par trajet)

Les carnets seront en vente en Mairie.

Les tickets seront aussi valables pour les adolescents ou adultes qui voudraient utiliser le car scolaire lors de son circuit.

La carte scolaire n'est pas valable pour la navette.

Adopté par 26 voix et 3 abstentions.

3°) GARDERIES PÉRISCOLAIRES – TARIFS 2009-2010

A la demande de nombreux parents, l'heure de fermeture de la garderie du soir est fixée à 19 heures au lieu de 18 h 30.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des garderies périscolaires comme suit :

A compter du 1^{er} Septembre 2009, les tarifs seraient les suivants :

- Garderie du matin : 7 h 30 – 9 h 00: 1,20 €
- Garderie du soir : 16 h 30 – 18 h 30 : 1,35 €
18 h 30 – 19 h 00 : 1,00 €
- ½ heure du matin ou du soir hors 18 h 30 – 19 h : 1,00 €

Tout dépassement d'horaire après 19 h sera facturé 2,00 € par ¼ d'heure commencé.

Adopté par 26 voix. 3 élus n'ont pas pris part au vote (Mme AUGER, MM. BLOTTIÈRE, DE SAINT RIQUIER).

4°) CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF A MI-TEMPS :

Depuis le 21 avril 2009, la Mairie accueille les demandes de passeports biométriques des habitants des communes de Changé, Savigné l'Evêque, Parigné l'Evêque, Sargé les le Mans, Challes et Yvré l'Evêque. Elle peut également recevoir les demandes d'administrés d'autres communes (actuellement 30 % des demandes de passeports).

Ceci entraîne une charge supplémentaire de travail au secrétariat notamment lorsque le personnel est en effectif réduit du fait des congés ou du temps partiel. D'autre part, à la rentrée de Septembre deux agents d'accueil ont demandé à travailler à temps partiel, l'un à 80 %, l'autre à 90 %.

En conséquence il serait nécessaire d'embaucher un agent à mi-temps les mercredi, jeudi et samedi matin. Le financement de cette embauche serait assuré par l'aide de l'Etat pour les passeports biométriques (5 000 €), par l'indemnisation de l'Etat pour la délivrance des titres d'identité et passeports délivrés en 2005, 2006, 2007 et 2008 (8 500 € versés en trois fois en 2009, 2010 et 2011) et par la réduction du temps de travail des agents demandant le temps partiel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} ou 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2009 à raison de 19h30 par semaine et de l'autoriser à effectuer le recrutement.

Adopté à l'unanimité.

5°) CRÉATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS :

Afin de faire face aux congés annuels du personnel communal affecté aux ménages des écoles primaires et maternelles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} juillet 2009, deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour des besoins occasionnels.

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 3, alinéa 2,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2009 deux emplois d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps incomplet, pour une durée maximum de 3 mois, non renouvelable.

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du garde d'adjoint technique 2^{ème} classe, indice brut 297, au prorata de leur temps de travail.

Adopté à l'unanimité.

6°) CONTRATS AIDÉS - SIGNATURE DE CONVENTIONS :

La mise en service de la navette entre Changé - Le Mans et la réorganisation du ramassage scolaire au 1^{er} septembre 2009 nécessitent le recrutement de 2 conducteurs compte tenu de l'amplitude du service. La commune pourrait bénéficier de contrats d'accompagnement à l'emploi ou de contrats d'avenir.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions pour des contrats d'accompagnement à l'emploi (20 à 35 H /semaine) ou des contrats d'avenir (24 H semaine).

Adopté par 26 voix et 3 abstentions.

7°) CONTRATS D'APPRENTISSAGE - SIGNATURE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents communaux ont été agréés par le service départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles de la Sarthe « Maître d'Apprentissage », l'un dans le domaine espaces verts, l'autre en menuiserie et entretien de bâtiments. Ces deux agréments vont permettre à la commune de Changé d'accueillir un ou plusieurs apprentis.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer les contrats d'apprentissage et tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

8°) LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS - SIGNATURE DU BAIL :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à la disposition des associations changéennes un local afin de faciliter leur fonctionnement. Il informe les élus que Monsieur Mickaël DOIRE est disposé à louer à la commune une maison d'habitation située 5, rue d'Yvré l'Evêque. Le loyer serait de 500 euros par mois et la durée de location de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Des travaux d'électricité et de peinture seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un bail sous seing privé.

Adopté par 26 voix et 3 abstentions.

9°) BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE - NOUVELLE CONVENTION.

La Bibliothèque Départementale de la Sarthe a engagé une révision de l'organisation de la desserte documentaire aux communes. Le renouvellement par le bibliobus interviendra tous les 6 mois et le nombre total de documents déposés dans le point lecture pourra atteindre 900. Par ailleurs une nouvelle organisation des référents BDS sera mise en place. Une nouvelle

convention prenant en compte ces nouvelles modalités doit être signée entre le Bibliothèque Départementale et la commune de Changé.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la dite convention.

**10°) CESSION LETEMPLIER/ COMMUNE DE CHANGÉ - CHEMIN RURAL N° 22
DIT DE LA PETITE FRAIRIE :**

Madame Isabelle LETEMPLIER accepte de céder pour un euro symbolique une parcelle cadastrée section AW n° 297 d'une contenance de 506 m2 afin d'élargir le chemin rural n°22 dit de la Petite Frairie. Cet élargissement permettra l'accès des véhicules de secours.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte de vente qui sera passé en l'Étude de Maître ARMANGER, notaire à Yvré l'Evêque, aux frais de la commune de Changé.

Adopté à l'unanimité.

11°) LOGEMENTS SOCIAUX DE LA GIRARDERIE - DÉNOMINATION DES VOIES :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer les voies nouvelles des logements sociaux de la Girarderie comme suit :

- voie extérieure : rue Louise Michel
- voie intérieure : Impasse Marie Pape Carpentier

Adopté par 28 voix et 1 abstention.

12°) RÉHABILITATION DU GUÉ CARRÉ – DEMANDES DE SUBVENTION :

L'étude complémentaire du ruisseau du Gué Carré est estimée à la somme de 36 000 € TTC.

Des subventions peuvent être obtenues auprès de divers organismes à savoir :

- La Région des Pays de Loire
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer les dossiers de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal /
- Approuve le dossier de réalisation,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté par 26 voix et 3 abstentions.

13°) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DEXIA CRÉDIT LOCAL :

Dexia Crédit Local propose à la commune de Changé de signer une convention de partenariat à long terme. Dexia Crédit Local s'engage à mettre à disposition de la ville de Changé son expertise afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. La ville de Changé bénéficiera d'une analyse financière et d'un suivi dans la gestion active de la dette contractée auprès de Dexia Crédit Local. La convention est constitutive d'un partenariat mais ne constitue

ni un engagement de mise à disposition des fonds, ni une obligation à utiliser des crédits existants ou futurs.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de signer la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

14°) RÉGIE DE TRANSPORT - NOMINATION DE 3 MEMBRES COMPLÉMENTAIRES :

Le règlement intérieur de la régie de transport prévoit que le Conseil d'Exploitation est composé de 8 membres. 5 membres ayant été désignés lors du renouvellement du Conseil Municipal il convient donc d'en désigner 3 membres complémentaires. Le Conseil d'exploitation élit en son sein un Président et un Vice-Président.

Le Conseil Municipal est invité à désigner 3 membres complémentaires.

Majorité : Messieurs PAULIN et POTEL

Opposition : Mme STRÉE

Adopté à l'unanimité.

15° a) DECISION MODIFICATIVE n°1 - 2009 - BUDGET VILLE

Article	Libellé	Fonctions						TOTAL
		01 Non v	0 Service	2 Enseign	3 Culture	7 Logem	8 Aménage	
2042	Sub Equipement Droit Privé						110 000	
20	Immobilisations Incorporelles						110 000	110 000
2318	0801 Enfouissement Manière						-90 000	
23	Immobilisations en cours						-90 000	-90 000
020	Depenses imprevuees							0
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT								20 000
1318	Suby Equip Transferables Autre						20 000	
13	Subventions d'investissement						20 000	20 000
021	Virement de la section de fonc							0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT								20 000

Adopté l'unanimité

15°) b) DECISION MODIFICATIVE n°1 - 2009 - ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIF

Article	Libellé	Service 811	
011	Charges à caractère général		-218,00
6152	Entretien et réparation		-218,00
67	Charges Exceptionnelles		218,00
673	Titres annulés		218,00
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00
70	Ventes de produits		0,00
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00

Adopté à l'unanimité

16°) AFFAIRES DIVERSES

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :

Vu l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 7 Avril 2009,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

◆ Droit de préemption urbain

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

◇ Terrains bâtis :

- 113, Route de Bois-Martin – section AS n° 377 (858 m²), AS n° 379 (164 m²) et n° AS n° 156 (410 m²)
- 98, Route de Bois-Martin – section AW n° 288 – 741 m²
- Le Tertre – section BD n° 136 (2 764 m²), BD 137 (488 m²), BD 140 (994 m²) et BD 141 (360 m²)
- 1, Rue Ronsard – section AB n° 374 - 624 m²

◇ Terrains non bâtis :

- Les Petites Frairies – section AW n° 295 et 298 – 2 726 m² et 274 m²
- La Sapinière des Réserves – section AW n° 262 – 1 866 m²
- La Pièce de la Pilonnière – section AT n° 478 et AT n° 482 – 846 m² et 116 m²
- La Masnière 3 – Lot 2 – section AV n° 645 – 400 m²
- Le Champ des Vallées – section BB n° 64 et 65 – 3 023 m² et 1 333 m²

◆ Marchés publics : procédures adaptées

- Décision n° 2009-07 du 19 Mai 2009 : fourniture de panneaux de signalisation
Société LACROIX : 4 293,82 € HT
- Décision n° 2009-08 du 19 Mai 2009 : travaux de réhabilitation des assainissements non
Collectifs – Entreprise S.E.P.T.P. 18 826,00 € HT
- Décision n° 2009-09 du 26 Mai 2009 : Etude complémentaire réhabilitation du Gué Carré
Entreprise Rive – Coulais 25 296,00 € HT

17°) INFORMATIONS DIVERSES

- Service Minimum d'Accueil

Par jugement en date du 10 Juin 2009, le Tribunal Administratif de Nantes a annulé la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Novembre 2008 refusant d'organiser le Service Minimum d'Accueil en cas de grève des enseignants. Par contre, la Commune n'a pas été mise en demeure d'organiser ce service puisqu'elle l'a mis en place depuis le 29 Janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

